



Compte-rendu du Conseil Municipal du 01 mars 2022

1. Eclairage solaire

Une étude a été faite sur l'installation d'un éclairage photovoltaïque vers l'Eglise.

Le Conseil Municipal décide d'opter pour la proposition d'installations des mâts par l'entreprise Fonroche pour un montant de 11 898.40€. Une subvention de 70% du matériel est envisageable.

2. Dispositif argent de poche

Le Conseil Municipal décide de renouveler le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 à 17 ans sur la commune et fixe à 25 le nombre de demi-journées ouvertes pour l'année 2022.

Les demi-journées seront dispensées durant les vacances d'avril ou les vacances d'été. Les candidatures devront être déposées en mairie avant le 31 mars 2022.

3. Questions diverses

- a. Aménagement de la voie ferrée dite « la ligne à Bébert », des projets à venir ou à étudier:
 - Sécurisation des lieux
 - Création d'un sentier
 - Installation de table de pique-nique
 - Installation d'un parcours de santé
 - Création d'une passerelle
 - Géocaching
 - Nettoyage de la fontaine
- b. Elagage collectif de l'ancienne ligne de chemin de fer dite « la ligne à Bébert » le 02/04/2022.
- c. Aménagement place de la Ramière, des projets à venir ou à étudier:
 - Installation d'une buvette
 - Installation de jeux pour enfants
 - Coin sanicrottes
 - Mise en place de visuels permanents pour rappeler notre patrimoine et son histoire (photo, cartes postales...)
- d. Organisation d'un festival- CARUG : date retenue le 20 juillet 2022.
- e. Application Intramuros : suivre les informations concernant la commune et celles des alentours
- f. Journée de solidarité pour les agents de la fonction publique à mettre en place
- g. Réunion d'information "déchets verts" avec le SICTOM est programmée le samedi 9 avril au matin : possibilité de récupérer des composteurs qui auront préalablement été réservés
- h. Mise en place du transport solidaire
- i. Point bâtiment : Suite au document transmis par le CRER, un point a été fait sur les travaux de rénovation énergétique pour les logements locatifs.
- j. Point sur la voirie
- k. Demande des usagers :
 - Point la grippe aviaire : toutes les volailles doivent être déclarées à la mairie
 - Un locataire rencontre des difficultés à utiliser sa baignoire et souhaite savoir si la commune peut mettre une douche : pas de prise en charge par la commune à ce jour.